

Mentions Légales 2025 du programme de parrainage Club Med

Pour les besoins des présentes, « Filleul » est défini comme toute personne physique majeure n'ayant pas séjourné au Club Med dans les 6 dernières années.

« Parrain » est défini comme toute personne physique majeure ayant séjourné au Club Med® au cours des 6 dernières années.

Lors de la première réservation du Filleul, une réduction « *Parrainage* » peut être accordée par le « Parrain », qui bénéficiera en échange d'avantages définis ci-dessous.

La réduction « *Parrainage* » ne sera valable que si le Parrain et le Filleul suivent la procédure technique « *Parrainage* » détaillée sur le site internet du Club Med®.

La réduction « *Parrainage* » du Filleul d'un montant de 200€ peut uniquement être utilisée par le Filleul lors de sa première réservation.

Le code est valable pour une période de 12 mois à compter de la demande de parrainage effectuée par le Parrain.

Pour être éligibles, le Parrain et le Filleul doivent tous les deux être résidents du même pays qui doit être éligible au programme de parrainage.

La demande de parrainage doit être effectuée par le Parrain, en ligne, sur son compte client Club Med. Pour être éligible, le Parrain doit avoir effectué au moins un séjour Club Med au cours des 6 dernières années.

Pour être éligible, le Filleul doit être, un « nouveau client » du Club Med® (c'est-à-dire sans numéro de membre du Club Med® ou ayant un numéro de membre mais n'ayant pas séjourné au Club Med® au cours des 6 dernières années). Si l'un des membres du foyer a déjà séjourné au cours des 6 dernières années au Club Med, la demande sera automatiquement refusée par le Club Med®.

Le Filleul doit ensuite effectuer sa réservation en son nom, avec l'adresse email, le nom et le prénom communiqués par son Parrain lors de la demande de parrainage en utilisant le code fourni par son Parrain.

En cas de finalisation de la réservation par le Filleul comprenant la signature du bulletin de vente et versement de l'acompte, le Parrain sera éligible à une remise « *Parrainage* ».

La remise « *Parrainage* » du Parrain d'un montant de 200€ sera disponible 44 jours avant le départ effectif du Filleul et sera valable sur une prochaine réservation, pour une période de 12 mois à compter de cette date. Le Parrain en sera informé par email. L'envoi de l'email ne sera possible que si le Parrain a accepté de recevoir des emails de la part de Club Med sur une adresse email valide. Le Parrain doit effectuer sa réservation en son nom avec le compte client et/ou le n° de GM avec lequel il a effectué le parrainage. Si le Filleul annule son séjour, le Parrain ne pourra pas bénéficier de sa remise.

Offre valable pour l'achat d'un séjour tout compris, en Resort ou Circuits, d'une durée minimale de 7 nuits. Non cumulable avec d'autres codes avantages. Les remises parrainages sont cumulables avec d'autres offres Club Med® sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de l'offre concernée et à condition que le total des remises ne dépasse pas 40% du prix total de la réservation. Le code parrainage est utilisable :

- Pour les séjours en Resort : en agences Club Med®, agences agréées Club Med®, auprès du Centre de Contact Club Med®, ou du site Internet Club Med®.
- Pour la réservation de Circuits : uniquement auprès des agences Club Med®, agences agréées Club Med®, Centre de Contact Club Med®.

Offre soumise à la disponibilité et aux conditions de vente Club Med en vigueur à la date de réservation disponible sur le Site Internet Club Med. Offre non rétroactive. L'offre est valable uniquement pour une nouvelle réservation, elle ne peut pas s'appliquer à des séjours déjà effectués ou déjà réglés intégralement. Club Med® se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Le Filleul et le Parrain ne doivent pas vivre sous le même toit ni être mariés. Le Club Med se réserve le droit de refuser ce programme à quiconque, à sa discrétion, si une transaction frauduleuse, suspecte ou en violation des modalités et conditions de l'Offre est soupçonnée.

Le Parrain déclare avoir le consentement préalable du Filleul pour communiquer son prénom, nom et recevoir un email personnel. Sans ces informations, le lien de parrainage ne pourra être créé. Le Parrain consent à ce que le Filleul utilise son prénom et nom lors de sa réservation.

2 500 points Great Members (programme de fidélité) sont automatiquement crédités sur le compte du Parrain 3 jours après le retour du Filleul. Si le Filleul annule son séjour, le Parrain ne pourra pas bénéficier des 2 500 points Great Members. Limite fixée à un maximum de 10 Filleuls par Parrain et par an.